



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 DECEMBRE 2021

CRCM 09/2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de OSSE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Charles PIQUARD, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre BARTHET, Simon BOILLOT-COLLETTE, Thomas CAMELOT, Hervé CHEVASSUT, Charley CHOPARD, Franck MORGANTI, Yohan PERROT, Charles PIQUARD, Michel SAINT-HILLIER, Nicolas TIROLE.

### **Nombre de membres**

**En exercice : 10**

**Présents : 10**

**Absent : 0**

**Ayant donné procuration : 0**

**Date de convocation :** 8 décembre 2021

**Date d'affichage :** 10 décembre 2021

### **Secrétaire de séance :**

Simon BOILLOT-COLLETTE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Ouverture de la séance et signature de la feuille de présence ;
- Approbation du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021 et signature du Procès-Verbal ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Rapport d'activité;
- Compte rendu de réunions et de rendez-vous;
- Dossier Travaux : aménagement du secrétariat;
- Dossier Décorations du village ;
- Dossier Forêt : Plan de relance - programme travaux forestiers;
- Dossier Urbanisme : Bornage provisoire des terrains du Verger de l'Aigle - Demande de terrain d'aisance ;
- Dossier Plantations : travaux – facture - courrier région ;
- Dossier demandes de subvention 2022 ;
- Point sur les finances ;
- Délibérations ;
- Informations et questions diverses.

## **1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2021**

Le compte rendu a été envoyé préalablement à la réunion à l'ensemble des élus et ne fait l'objet d'aucune observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Simon BOILLOT-COLLETTE pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **3/ Compte rendu d'activités :**

Monsieur le maire fait le compte rendu des rendez-vous auxquels il a participé.

## **4/ Dossier Travaux : aménagement du secrétariat**

Les travaux d'aménagement du secrétariat sont terminés. Ils ont été réalisés par l'entreprise JEAMBRUN avec la participation des agents communaux.

La facture établie selon le devis déposé a été réglée le 10 décembre 2021.

Les travaux de rénovation d'électricité ont été faits par l'entreprise Besac'Elec.



## **5/ Dossier décorations du village**

La mairie remercie toute les personnes qui ont bien voulu donné un peu de leur temps pour réaliser les décorations du village.

Une petite réception entre les intervenants a eu lieu le 17 décembre 2021.

Comme chaque année, on déplore quelques incivilités sur les décorations. (Une tentative d'enlèvement d'un ours et la disparition d'un calendrier de l'avent, vide.....).

## **6/- Dossier Forêt**

### Plan de relance

Le plan de relance a été examiné en détail. Il prévoit des travaux préparatoires à la plantation, la fourniture et la mise en place de plants et la protection des plants contre le gibier sur les parcelles 9 (0,29ha), 42 (0,76 ha), 43 (0,26 ha), 44 (0,69 ha), 31-1 (0,70 ha), 31-2 (0,38 ha), 45 (1,24 ha).

Ces travaux étant susceptibles d'être en partie subventionnés, une demande sera déposée au titre « plan de relance : aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

### Commission forêt- réunion du 9 décembre à Passavant

Ordre du jour :

- Suivi des coupes de bois, bilan 2020-2021,
- Assiette des coupes,
- Stratégie de commercialisation,
- Suivi des travaux – bilan,
- Programmes de travaux,
- Affouage 2021-2022.

### Assises nationales du bois et de la forêt

Elles ont été lancées le 19 octobre 2021 et ont pour but de

- garantir le rôle de la forêt dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone,
- renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts,
- renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale,
- rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts.

Les membres de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Bourgogne-Franche Comté participent aux groupes de travail mis en place.

## **7/ Dossier Urbanisme**

La Mairie est de nouveau saisie d'un litige entre propriétaires à propos d'une possible non-conformité de travaux effectués. Le dossier a été transmis pour suite à donner, à la Direction Départementale des Territoires du Doubs.

## **8/ Dossier Plantations**

Trente arbres fruitiers ont été plantés dans le cadre du dispositif « vergers de sauvegarde 2021 ». Quinze au City Stade et quinze à l'ancien stade de football.

La plantation a été réalisée avec l'aide de la Fédération de la chasse et des chasseurs les 3 et 6 décembre, après que les trous aient été réalisés par Lucas Champenois au moyen d'une mini-pelle louée aux Ets Kolly. Le fumier a été offert par Michel Saint-Hillier.

Cette opération d'un cout global de 1542,90 € TTC sera subventionnée par la Région à hauteur de 970 €.

Un grand merci aux chasseurs, à la Fédération de chasse, aux participants et au conseil municipal qui a validé cette opération.

## **11/ Dossier délibérations**

Sept délibérations ont été débattues par le Conseil Municipal et ont fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité.

- 2021-60 -Encaissement d'un chèque Groupama,
- 2021-61 -Implantation d'un verger – coût subventionnable,
- 2021-62 -Demande de subvention « plan de relance »
- 2021-63 -Délibération modificative n° 3 du budget communal,
- 2021-64 -Provision pour dépréciation de créances à risque,
- 2021-65 -Proposition d'admission en non-valeur,
- 2021-66 -Modification de la mise en place de la M57

**Ces délibérations sont affichées dans leur intégralité au panneau de la mairie.**

## **12/ Informations et questions diverses**

Arrêté préfectoral fixant les modalités sanitaires à respecter  
(voir document annexé)

### Recensement et élections

En vue des prochaines élections qui se dérouleront en 2022, les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022 sont invités à se faire recenser avant le 31 décembre 2021. Leur inscription sur les listes électorales se fera alors automatiquement.

A défaut et entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 4 mars 2022, date limite pour l'élection présidentielle, l'inscription sur les listes électorales devra être volontaire.

Contrat territorial de Relance et de transition écologique ( voir document annexé)

### Eclairage public :

Les quelques difficultés rencontrées ont été en partie résolues rues des Bas de Lavaut, des Eglantiers, de l'Etang.

Reste en instance un lampadaire qui doit faire l'objet d'une réparation, rue de la Liberté.

La société SOBECA a été contactée pour dépannage et maintenance.

Site Internet de la commune :

Renouvellement du contrat pour une durée d'un an avec l'Agence REVELATEUR pour un coût de 50 € HT pour le nom de domaine et 300 € HT pour l'hébergement et le certificat de sécurité SSL.

Continuité Institutionnelle et dispositif dérogatoire pour les collectivités territoriales durant l'état d'urgence ( voir document au panneau d'affichage de la mairie)

Projet éolien à Nancray

Lecture d'un courrier collectif contre le projet éolien

Colis ou repas des seniors

Une réflexion est en cours sur la proposition d'attribution d'un colis ou sur la délivrance d'un bon pour un repas au restaurant de Laissey. La possibilité d'un repas en commun est aussi une autre possibilité. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Guichet unique « petite enfance »

Service proposé par les Relais Petite Enfance ( voir document annexé)

**13/ Plans géomètre ( lotissements)**

Monsieur le Maire présente les nouvelles esquisses des projets de lotissements en cours.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 14 décembre 2021 à 22h30.**

**Le secrétaire de séance,  
Simon BOILLOT-COLLETTE**

**Le Maire,  
Charles PIQUARD**



*Le Maire, l'équipe municipale et*

*le personnel communal vous souhaitent à toutes et à tous*

*un joyeux Noël en famille*

*et vous présentent leurs vœux les plus sincères pour l'année 2022*